2025ARR128

COMMUNE
AVENSAN

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC0330222500009
Déposé le : 24/04/2025
Demandeur : SARL TRANSAC EXPRESS
Sur un terrain sis à : 3 Chemin De Villegeorges 33480 AVENSAN
Nature du projet : Réhabilitation d'une grange en créant un logement
Référence cadastrale : 0A-5150

TRANSAC EXPRESS MÉDOC INVESTISSEMENT
4 Rue Albert 1ER
33250 PAUILLAC

OBJET : CERTIFICAT TACITE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE (PCMI)
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le présent certificat confirme que la SARL Transac Express est titulaire d'un Permis de Construire de Maison Individuelle depuis le 30/08/2025 pour le projet ci-dessus référencé.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

MAIRIE D'AVENSAN 33480 GIRONDE

A Avensan,
Le 08 septembre 2025
Le Maire,
Laurent PASCUAL

Article R.424-5 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été affiché en mairie le : 24/04/2025
Article R.423-6 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été publié par voie électronique sur le site internet de la ville le : 09/09/2025

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement* ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

Publié le : 09/09/2025 11:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Avensan
https://www.avensan.fr/documents_administratifs/39081